



Communiqué de presse
19 février 2015

VOLET FERROVIAIRE du CONTRAT DE PLAN 2015 -2020 :
« un effort bienvenu en faveur des transports collectifs
et du réseau haut-savoyard »

Le contrat de plan 2015-2020 passé entre l'Etat, le conseil régional et les collectivités locales concernées, sera définitivement validé lors de son passage en assemblée plénière du Conseil régional le 6 mars 2015.

Eric Fournier, président de la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc et conseiller régional, souligne **l'importance des résultats obtenus**:

« Le volet « transports » de ce contrat constitue toujours un outil important au service des territoires pour améliorer le réseau ferroviaire là où les besoins existent. Et **il est évident que la Haute-Savoie mérite une attention particulière** puisque son réseau ferroviaire est manifestement sous-dimensionné et peu performant, *après des décennies de sous-investissement chronique.*

Les élus de la vallée de l'Arve avaient eu l'occasion à l'automne dernier (cf. pièce jointe), au plus fort des négociations Etat/Région sur le contenu du contrat de plan, de réclamer un effort spécifique en faveur de la rénovation de la ligne de la vallée de l'Arve, reliant Anemasse au Fayet.

Nous pouvons nous féliciter du fait que l'Etat et la Région aient reconnu la nécessité d'investir dès les prochaines années pour moderniser cette ligne :

Un crédit de 58 M d'euros est en effet inscrit pour la portion Annemasse- La Roche, complété par 3 M affectés aux études pour la rénovation de la section La Roche / le Fayet.

Plus localement, je me réjouis que **le contrat intègre un montant significatif de crédits (28 M d'euros)** pour poursuivre et achever la rénovation de la ligne Saint-Gervais/Vallorcine et nous permettre de renforcer nettement la qualité du service.

Si l'on ajoute les crédits affectés au CEVA (liaison Genève-Vallée de l'Arve) et ceux inscrits sur la ligne Chambéry-Annecy, on peut constater une réelle volonté de miser sur le fer !

Rendre plus performant le transport ferroviaire et collectif par des investissements adaptés constitue **le plus sûr moyen de renforcer l'attractivité et donc la fréquentation des transports collectifs et de réduire ainsi l'impact du transport sur la qualité de l'air dans la Vallée !** ».